

ENTENTE

ENTRE: L'Association coopérative étudiante du Collège de Rosemont
6400, 16ième avenue
Montréal, Qc.
H1X 1S9
T. (514) 725-5074
F. (514) 725-0102

ci-après appelée **COOP** et représentée par son directeur général,
Monsieur Daniel Dupuis dûment autorisé à cet effet.

ET

L'Association Etudiante du Cégep Saint-Laurent (pour
La Librairie Laurentienne, propriété de l'AECSL),
625 Avenue Sainte-Croix à Ville St-Laurent

ci-après appelée **Boutique** et représenté par, _____ et _____
dûment autorisé à cet effet.

OBJET DE L'ENTENTE: Fournitures d'équipements et fournitures informatiques

ATTENDU QUE Collège St-Laurent est une institution d'enseignement

ATTENDU QUE Boutique possède la possibilité de limiter les activités commerciales
à l'intérieur dudit Collège

ATTENDU QUE La Coop affirme son intention de desservir la clientèle de
Collège St-Laurent

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

1. Généralités

- a) Le préambule fait partie intégrante de l'entente.
- b) L'objet de la présente entente est d'établir les modalités d'approvisionnement en équipements et fournitures informatiques destinés à la revente, par **Boutique**.
- c) Les modalités, devoirs et responsabilités de chacune des parties sont définis dans les présentes, sans nécessairement exhaustivité.
- d) Il est entendu que toutes relations à caractère commerciale sous-entend un niveau de professionnalisme inhérent au secteur d'activités. Par conséquent, toutes les règles d'usage dans un tel cadre s'appliquent même si elles ne sont pas clairement exprimées dans les présentes.

II Durée

- a) La présente entente entre en vigueur à sa signature par les deux parties.
- b) Boutique s'engage en maintenir en place la présente entente pour la période se terminant le 31 mai 1998.
- c) L'entente se renouvellera automatiquement pour une période indéterminée, à son échéance.
- d) L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à l'entente en avisant par écrit l'autre partie au moins trente (30) jours précédant la date prévue de la fin.
- e) L'entente peut être modifiée, par document écrit entre les parties.

JANS? ↙

Goop s'engage à respecter toutes les transactions et/ou soumissions faites avant la résiliation définitive de la présente convention dans le cadre, ou nom, du programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Initiales Boutique: _____

Initiales Coop: _____

III DÉTAIL DE L'ENTENTE

a) Gamme de produits et services:

Les produits couverts par la présente entente sont ceux convenus. Ils comprennent essentiellement tous les produits informatiques, les composantes et périphériques ainsi que tous services ou produits connexes. Annexe A..

a.1) Tout autre produit peut-être ajouté à cette liste après entente entre les parties

b) Garantie et service après-vente:

La Coop assumera directement ^{7.} ou via ses manufacturiers, toutes garanties et/ou le service après-vente pour les transactions réalisées dans le cadre de la présente entente. La Boutique informe les clients de cette responsabilité.

Les garanties applicables seront assumées par le manufacturier, le distributeur ou le réseau de services identifié par la Coop.

Le service après-vente relèvera exclusivement de la Coop. Par conséquent, en aucun temps, Boutique ne sera tenue d'offrir ce service.

c) Marché et territoire:

La Boutique visera principalement le marché des étudiants. Elle pourra également offrir ses produits aux professeurs, personnel non-enseignant de l'établissement, sous réserves des restrictions des produits éducationnels.

La Boutique sera la seule personne autorisée dans l'établissement à solliciter, publiciser et vendre du matériel précisé à l'annexe A. Boutique verra à faire respecter cette exclusivité.

d) Devoirs et responsabilités

La Coop s'engage à:

- assumer les suites de toutes activités commerciales réalisées dans le cadre des présentes,

Initiales Boutique: _____

Initiales Coop: _____

(¹ demo gratuit
l'autre dépendant de la rentabilité
- Aide à vendre demo

- agir avec diligence dans toutes ses opérations,

- respecter les règles et politiques en vigueur au Collège St-Laurent

- fournir à boutique un démonstrateur complet conforme

- COOP s'engage à fournir aux employés de Boutique une formation en vente d'appareils informatiques ainsi qu'une formation sur les produits informatiques que COOP se propose de vendre à Boutique. De plus, COOP s'engage à fournir à Boutique toutes les informations pertinentes sur les appareils informatiques et les services disponibles

e) Devoirs et responsabilités de Boutique

Boutique s'engage à :

- maintenir en place à ses frais, un démonstrateur d'ordinateur

- Affichage à un endroit visible de la clientèle les listes de prix, les promotions et les différents produits

- réaliser la publicité et la promotion adéquate des produits vendus

- collaborer à la promotion des produits et des services en obtenant toutes les permissions requises nécessaires à l'affichage, publication et diffusion de l'information et publicité incluant la tenue de kiosques occasionnellement et l'utilisation de locaux de l'institution pour des présentations technologiques.

- utiliser la Coop comme fournisseur exclusif (en informatique) de la Boutique, à moins d'entente préalable.

Logiciels

- opérer une espace informatique bien défini intégré au magasin scolaire.

- Boutique s'engage à informer la Coop de toute appel de prix pour l'achat de matériel informatique qu'elle aura connaissance, celle-ci sera faite conjointement.

recherche info
internet par Internet
voir Carlos

Détails de livraison : Si les produits autres que ceux qui sont en consignation sont vendus, ces derniers seront livrés selon la disponibilité des inventaires de COOP. Advenant un manque d'inventaire les commandes de Boutique seront remplies dans un délai de 48 heures maximum dans le cas des logiciels et des périphériques et d'une semaine ouvrable dans le cas des logiciels et des périphériques et imprimantes

Initiales Boutique: _____
Initiales Coop: _____

l'éventuelle illégalité ou nullité d'un article,
d'un paragraphe, d'un alinéa ou d'une disposition ←
n'affectera aucunement la légalité ou validité
des autres articles, paragraphes, alinéas ou
dispositions, ni non plus le reste de l'article,
du paragraphe ou de l'alinéa, à moins d'intention
contraire évidente dans le texte

IV Prix de vente

- a) Les prix de vente seront à la discrétion de la Boutique. La Boutique s'engage à ne jamais vendre à un prix inférieur au prix demandé par Coop pour le même produit.
- b) Les prix fluctuant rapidement dans le domaine informatique, tous les prix annoncés seront sujets à changement.

V Non -concurrence

- a) Compte-tenu de l'existence de la présente entente, les parties conviennent de ne pas entrer en concurrence l'une envers l'autre tant que demeurera en vigueur celle-ci.

VI Coûts des achats et paiement

- a) Coop fixera le coût d'achat pour les produits de sorte à permettre à Boutique de réaliser une marge bénéficiaire minimum de 7%, selon nos propres prix de vente.
- b) Cette marge pourra n'être que de 4% dans le cas de promotion importante appuyée par du matériel publicitaire
- c) ~~Boutique s'engage à payer sur livraison les différents produits.~~

VII Clause de défaut

- a) Le défaut à l'une des clauses n'entraîne pas la nullité de l'entente
- b) Advenant défaut, la partie lésée devra aviser l'autre partie dans un délai de 15 jours de l'occurrence du problème existant
- c) Si dans les 15 jours suivants l'avis, l'autre partie ne répond pas ou n'arrive pas à une entente avec la partie lésée, celle-ci pourra mettre fin de façon unilatérale aux présentes
- d) Nonobstant la présente entente, les parties ne renoncent à aucun de leurs droits légaux.

30j.?

← Tout montant dû par Boutique à COOP devra être réglé dans les 20 jours suivant la date de réception des produits informatiques vendus

Initiales Boutique: _____

Initiales Coop: _____

VIII Autres dispositions

- a) La **Boutique** tiendra un registre de toutes les transactions réalisées. Elle remettra une liste des clients avec leurs coordonnées afin de faciliter le service après-vente
- b) En tout temps, avec préavis de 45 jours, Coop pourra demander de consulter ce registre afin de valider l'exclusivité de l'approvisionnement et le prix plancher de vente.
- c) Aux fins des présentes, les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Montréal
- d) Tout avis devra être expédié par voie de courrier recommandé ou tout autre moyen comportant une preuve de livraison, aux adresses spécifiées aux présentes.
- e) La présente entente doit demeurer confidentielle et ne servir qu'aux seules fins de sa gestion.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ CE _____
DANS LA VILLE DE MONTRÉAL.

Pour l'Association coopérative étudiante
du Collège de Rosemont

Daniel Dupuis
Directeur général

Pour Boutique

Initiales Boutique: _____

Initiales Coop: _____

Ordinateurs de différentes marques et compatibles

Périphériques

Logiciels

Matériels informatiques divers et accessoires

Produits connexes (téléphones, pagettes, etc.)

Services techniques (réparations, configurations, installations, etc.)

Services internet

Accessoires

Autres à discuter

Coop de Rosemont

← Sean Zaritsky
François Martel

- 1 personne embauchée → conseil Technique
- Fournir les démos
- 2 jours par semaine
- Liste de prix toutes les semaines

92/10 ordin.

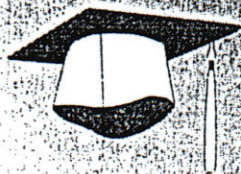
- Hersing. 600 étudiants
- Cri Phs Coaticook → 120 étudiants milieu agricole
- Institut du savoir ⇒ 25 écoles
- Dawson ⇒ M. Smith ou Mme Claybourg
↳ en développement

- 6 mois d'existence
- 4 semaines d'opération

Soumissions : 9 écoles (± 4 sem.)

± 5% commission

Mandataire officiel du Prêt Gouvernemental!



**Coop étudiante des instituts
d'enseignement privé de
l'ouest de Montréal**
Tel: 655-3758

**Garantie de
prêt du
Gouvernement
du Québec
3000\$**

Ordinateurs PENTIUM®

- Carte mère PCI Pentium
- Évolutif Pentium 200MHz
- Boîtier mini-tour 200W
- 8Mo de mémoire vive
- Clavier 101 touches
- 2 port UART 16550
- Support téléphonique

- Chipset Triton Intel
- 256K de mémoire "BURST CACHE"
- Disque dur 850Mo
- Carte Vidéo 1Mo (2Mo) PCI 64 bits
- Flash BIOS, Plug & Play
- Garantie 2 ans pièces & main-d'oeuvre

Pentium P100
875\$

Pentium P120
890\$

Pentium P133
1035\$

Pentium P150
1159\$

Pentium P166
1375\$

Moniteur Extra

ACCESSOIRES

☛	Moniteurs Daewoo-Daytek	
☛	14" SVGA NI .28	337\$
☛	15" SVGA NI .28	497\$
☛	17" SVGA NI .28	827\$
☛		
☛	USR Fax-Modem-voice 14.4k int.	127\$
☛	Fax-Modem-voice 28.8k int v34i	157\$
☛	USR Fax-Modem-voice 28.8k int.	237\$
☛	CD-ROM 8X interne IDE	147\$
☛	Sound Blaster 16 stéréo 3D	127\$
☛	Imprim. Laser HP 5L 600 dpi	687\$

System COMPLETE Pentium 133MHz

- Carte mère fabriquée par Intel, Chipset Triton
 - Évolutif Pentium 200MHz
 - 256K de "BURST CACHE"
 - 16 Mo de mémoire vive EDO
 - Disque dur 1.7 Gig. IDE
 - Vidéo ATI Mach 64 1Mo PCI
 - Interface de son 16 bit stéréo
 - Fax-Modem 28.8 interne
 - CD-ROM 8X IDE
 - Moniteur 15" Daytek
 - Windows 95 CD version complète C.F.
 - Imprimante HP 600c + câble
 - Lecteur 3.5 1.44Mo
 - Clavier 101 touches C.F.
 - Souris Microsoft 2bts
- seulement
2626\$**

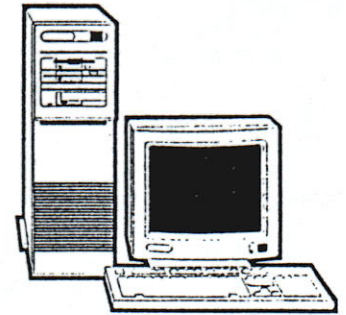
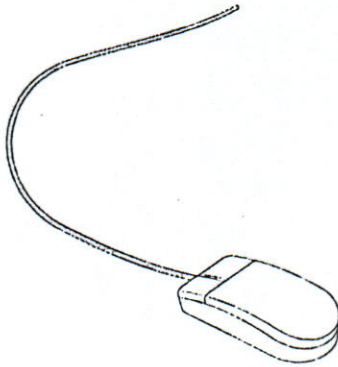
*Coop étudiante des instituts
d'enseignement privé de l'ouest
de Montréal*

1616, boul. René-Lévesque ouest
Montréal, Québec, H3H 1P8

Tel: 655-3758



Promo de Septembre



Intel Pentium® processor - 100 MHz
 Chipset Intel Triton
 Interface CPU socket 7, Évolutif Pentium 200MHz
 Carte mère haute gamme fabriquée par Intel
 Ordinateur PCI, 256KB "BURST CACHE" incluse
 Plug & Play pour Windows 95 et Flash Bios
 Ports de comm. UART 16550 Ultra-rapide
 8 Mo RAM EDO de mémoire vive
 Contrôleur E-IDE intégré PCI 64 bit
 1.7 Gig disque dur E-IDE IBM
 Vidéo ATI Mach 64 SVGA 64 bit PCI 1Mo (2Mo)
 Interface de son 16 bit stéréo incluse
 Lecteur 3.5 1.44Mo
 Boitier mini-tour, 200W
 Souris Microsoft Ergonomique Originale
 Clavier 101 touches C.F.

PENTIUM 120 1165\$

PENTIUM 150 1430\$

PENTIUM 133 1290\$

PENTIUM 166 1640\$

Mémoire RAM

☛ 4 Mo EDO	40\$
☛ 8 Mo EDO	80\$
☛ 16 Mo EDO	160\$
☛ 32 Mo EDO	295\$

1150\$

Moniteur Extra

Mandataire officiel du Prêt

Gouvernemental!

Disque dur

☛ 850 Mo	237\$
☛ 1.7 Gig	297\$
☛ 2.1 Gig	427\$
☛ 3.2 Gig	577\$

Cartes Vidéo

☛ Matrox Millenium OEM PCI, 2Mo	310\$
☛ ATI 3D Xpression DRAM, 2Mo	187\$
☛ ATI Xpression, DRAM 1Mo (2Mo)	120\$
☛ Cirrus logic, 1Mo (2Mo) PCI	58\$

Coop étudiante des Instituts
d'enseignement privé de l'ouest
de Montréal

1616, boul. René-Lévesque ouest
Montréal, Québec, H3H 1P8

Tel: **655-3758**

Montréal, le 25 août 1995

Cegep St-Laurent
Association étudiante

Sujet: Services informatiques aux étudiants.

Bonjour à vous !

Comme nous desservons de plus en plus d'étudiants de votre institution, nous serions honorés de travailler avec vous afin d'offrir un service et des produits pouvant répondre à leurs besoins, tout en étant guidé par les principes de la coopération.

Nous vous proposons d'être présent un certain nombre d'heures par semaine, sur place, à votre institution afin de répondre aux questions de vos étudiants et de les conseiller dans le choix d'un appareil informatique. Cette présence de nos conseillers se compléterait d'un ordinateur en démonstration permettant aux étudiants de constater la qualité des produits offerts.

En retour d'une exclusivité dans votre institution, nous remettons à l'organisme que vous désignerez (l'association étudiante, une organisation charitable ou encore directement à votre institution qui l'utilisera comme bon lui semble) un certain pourcentage des ventes réalisées auprès de votre clientèle.

Coop Rosemont est membre de la Fédération des coopératives en milieu scolaire du Québec. Notre réseau de vente informatique est le plus important au Québec avec près de 60 points de service allant de Gaspé à Hull. De plus, notre vocation sans but lucratif ainsi que la force du réseau des coops en milieu scolaire assure une continuité des opérations à long terme. Ces éléments sont des facteurs importants à considérer quand vient le temps pour l'étudiant de choisir un fournisseur sérieux. Nous assumons entre autre ces services au Cegep du Vieux-Montréal et à l'Institut Herzog.

6400, 16e avenue, Montréal H1X 2S9
Tél. : (514) 725-5074 • Fax : (514) 725-0102



Membre
COOPSCO



COOP ROSEMONT

Une rencontre nous permettrait d'établir les différents paramètres de fonctionnement. Ces paramètres feraient l'objet d'une entente en bonne et dûe forme aussitôt que convenus.

Nous demeurons disponibles pour de plus amples informations. Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir nos plus sincères considérations.

Bruno Pigeon
Gérant du secteur informatique

6400, 16e avenue, Montréal H1X 2S9
Tél. : (514) 725-5074 • Fax : (514) 725-0102



Membre
COOPSCO